



Pour enseigner la philosophie en classe de terminale de lycée, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale, le CAPES de philosophie (Certificat d'aptitude au professorat du second degré) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le cursus de licence à l'université

La licence de philosophie est proposée à l'université de Rennes 1 et à l'université de Bretagne Occidentale.

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

Le cursus de master MEEF - Mention 2nd degré - Parcours philosophie

Ce parcours est proposé sur le site universitaire de formation de l'INSPÉ de Bretagne : université de Rennes 1.

✓ Conditions d'accès au master

Suite à la modification de la loi concernant les conditions d'accès en master, votée le 19 décembre 2016, une sélection sur dossier est organisée dans toutes les mentions du master MEEF.

Attendus à l'entrée en master

- Licence conseillée : philosophie
- Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPES
- Bon niveau en orthographe et grammaire du français
- Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées
- Intérêt pour le système éducatif
- Curiosité intellectuelle, culture générale
- Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe
- Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs
- Sens du service public
- Capacité de travail importante

✓ Le master, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de la formation est de préparer les étudiants au concours de recrutement (le CAPES de philosophie), l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. En première année, les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique.

La deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier et inclut une période de stage en alternance dans un établissement.

✓ Le CAPES (en fin de M2) est un concours national. Les étudiants lauréats du CAPES ont ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire.

Depuis la session 2022, seuls les M2 peuvent passer le CAPES (Cf. le descriptif du concours 2022 ci-après).

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de postes et du nombre d'admis **au CAPES de philosophie au plan national**

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2010	32	712	32	4,49
2011	32	479	32	6,68
2012	50	538	50	9,29
2013	80	656	79	12,04
2014	80	979	80	8,17
2015	103	957	103	10,80
2016	110	972	110	11,32
2017	100	1031	100	9,70
2018	80	1037	80	7,71
2019	120	1056	120	11,36
2020	130	1001	130	12,99
2021	129	1087	129	11,87
2022	129	896	1129	14,40

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr

Conditions de diplôme requises pour le CAPES

✓ A la date de publication **des résultats d'admissibilité**

- Justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ;
- Ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.
- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau.

Contacts

- catherine.eteve@inspe-bretagne.fr
- fabienne.baghdassarian@univ-rennes1.fr
- masters@inspe-bretagne.fr
- sciences-scol@listes.univ-rennes1.fr

Formation continue (personnes en reprise d'études)

- sfc@univ-rennes1.fr

En savoir plus

Ministère de l'Éducation nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
INSPÉ de Bretagne	www.inspe-bretagne.fr

Mise à jour novembre 2022



Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Bretagne
153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 54 64 44 - Fax 02 99 54 64 00 - www.inspe-bretagne.fr

Descriptif des épreuves du CAPES externe de philosophie

Arrêté du 25 janvier 2021

A- Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve prend la forme d'une composition.

Le programme de l'épreuve est celui des classes terminales auquel s'ajoute le programme de spécialité « humanités, littérature et philosophie » du cycle terminal de la voie générale.

Durée : six heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve prend la forme d'une explication d'un texte philosophique emprunté à l'un des auteurs du programme des classes terminales. L'épreuve permet d'évaluer les capacités d'interprétation ainsi que les capacités pédagogiques et didactiques du candidat. Le jury appréciera notamment l'aptitude du candidat à comprendre et analyser un argument, à en dégager la dimension problématique afin de l'exposer clairement aux élèves et à être capable de situer son propos dans l'exposé d'une notion ou plus largement dans une séquence pédagogique.

Durée : six heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

Deux textes issus du programme publié sur le site du ministère de l'éducation nationale sont proposés au choix du candidat, qui retient l'un d'entre eux.

L'épreuve comporte deux phases :

- une première phase consistant en l'explication devant le jury du texte choisi par le candidat, à qui il appartient de montrer comment il le destine aux élèves des classes terminales ;
- une seconde phase consistant en la conception et la présentation d'une séance d'enseignement, le cas échéant resituée dans le cadre d'une séquence d'enseignement.

Le candidat choisit une question problématisée issue du texte proposé, qui sert de base à la construction de sa séance laquelle doit intégrer des éléments d'analyse du texte présentés lors de la première phase.

Durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quarante minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Coefficient 5.

2° Epreuve d'entretien.

Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3.